

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 22 MAI 2013 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,

et Messieurs, Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine J-Paul, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pissard Frédéric, Pommier Jacques.

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- * Bilan des actions leader et projections du futur programme par Yveline DUBILLON, directrice du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- * Convention d'objectif : étude du document pour l'Association des Familles et le Centre Social
- * Maison du Tourisme : Création de 3 emplois saisonniers pour l'été 2013
- * Délibération Modificatrice : écriture nécessaire pour le transfert du bâtiment de l'ancienne perception de la commune de Marcillat à la Communauté de communes
- * Questions diverses

➤ Bilan des actions leader et projections du futur programme par Yveline DUBILLON, directrice du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, il présente les personnes du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (SMPVMC), Mesdames DUBILLON et BIANCHI respectivement directrice du SMPVMC et animatrice du volet culturel du SMPVMC.

Madame DUBILLON excuse l'absence de Monsieur Daniel DUGLERY, président du SMPVMC et présente les diverses missions de la dite structure.

Le champ d'actions du SMPVMC est large :

Espace Natura 2000, l'animation est assurée par le CPIE de Tronçais sous le contrôle et selon les axes définis par la commission responsable au sein du SMPVMC.

Plateforme culturelle, Le Conseil régional d'Auvergne a souhaité la création de conseils culturels à l'échelle des pays. Cette organisation émet un avis sur les projets culturels d'envergure et ou novateur pour d'éventuels financement régionaux.

Enfance jeunesse, Un groupe de travail accompagné par l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) a suivi des travaux sur le secteur de Montmarault en vue d'une réorganisation et du développement des services à la petite enfance.

Programme Leader, L'animation et l'instruction des dossiers est assurée par le SMPVMC. Le Groupe d'Action Local (GAL) composé de personnes locales et animé par le SMPVMC, techniciens et financeurs valide ou non la pertinence du projet face à une aide européenne.

Contrats régionaux, Ils sont négociés par le SMPVMC, les territoires n'ayant pas de relation directe avec les instances régionales. Le contrat « auvergne+ » complété par le contrat « nature et paysage » (plantation de haies et de vergers) est arrivé à son terme et le maintien de financements pour l'exécution de projets en retard a été difficile. En effet, les contrats régionaux ne seront revus qu'en 2015, laissant un vide financier de 18 mois.

Contrats départementaux, Ils sont en corrélation avec les axes de développement du SMPVMC et leur poids est important dans la négociation des fonds européens car ils assurent une partie du co-financement des projets (le co-financement est obligatoire dans le cas de demande d'une aide Feader)

Veille sur l'évolution des compétences, Elle est quotidienne, constante et influence les propos et décisions des instances directives. C'est une activité primordiale pour appréhender le futur objectivement.

SCOT, Après la réalisation du document d'orientations et d'objectifs (DOO), le pays doit assurer un suivi afin de tendre vers une réduction de l'offre et de la vacance et favoriser la rénovation énergétique. Le SMPVMC doit assurer un suivi de l'application des mesures définies par le SCOT.

Evaluation des contrats, Les diverses actions menées via les contrats européens et régionaux doivent être évaluées afin de juger la pertinence de l'aide financière accordée et d'envisager des prolongements ou bien de nouvelles actions pour le futur. Cette étape est assurée par le SMPVMC et les agents des Cté de cnes.

Comité de bassin et de l'emploi, Il intervient en accompagnement des entreprises sur la reconversion, le développement d'activité, favorise le partage de l'information entre les professionnels, les consulaires...

Conseil de développement, Il est présidé par JJ KEGELART. C'est une chambre d'écho des enjeux et préoccupations des territoires du pays. Il est présent sur les grands sujets qui sont importants dans le développement du territoire comme par exemple la discussion autour du TGV, la requalification de la ligne ferroviaire Montluçon-Bourges, le développement numérique sur les territoires pas ou peu desservis (cas de la vallée de Chambonchard pour la couverture téléphonique).

D'une manière générale, le SMPVMC est présent dans de nombreux domaines et se mobilise auprès des instances pour que les dispositifs d'aide et d'appui soient en adéquation avec les besoins des territoires adhérents.

Il est donc important que les élus participent aux diverses réunions, aux divers débats et échanges afin qu'ils puissent faire remonter les besoins réels et aussi être informés de l'actualité.

➤ **Convention d'objectif : Association des familles et Centre social**

Convention d'objectif : étude du projet de convention pour l'Association des Familles et le Centre Social. Les modifications à apporter seront présentées au prochain conseil communautaire.

➤ **Maison du tourisme : Création de 3 emplois saisonniers pour l'été 2013**

Comme chaque année il est prévu d'embaucher 3 personnes à mi-temps sur les mois de juin, juillet, août et septembre afin d'assurer l'accueil à la maison du tourisme et aussi à la Maison de la Combraille.

Les élus présents* votent à l'unanimité la création des postes.

* Messieurs Pommier et Beaumont ont dû prendre congés avant le vote.

➤ **Délibération Modificatrice** : écriture nécessaire pour le transfert du bâtiment de l'ancienne perception de la commune de Marcillat à la Communauté de communes. Le transfert s'est réalisé à titre gratuit, cependant il est nécessaire l'inscrire au patrimoine de la communauté de communes pour une valeur estimée par le notaire de 100 000 euros. L'opération d'ordre est la suivante : dépense de 100 000 € au compte 21318 et recette de 100 000 € au compte 1328.

L'assistance vote à l'unanimité l'écriture. (10 votants)

➤ **Questions diverses** :

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 20 juin à 18h00.

Documents de séance :

Pochette de présentation du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher